

RGPD : Les PME pas encore pressées pour mai 2018.

Internet

Posté par : JPilo

Publié le : 6/12/2017 13:30:00

Alors que 78% des entreprises françaises redoutent un vol de données dans l'année à venir, une étude Proofpoint révèle un manque de préparation général à 6 mois de l'entrée en vigueur de la réglementation RGPD.

Proofpoint, Inc., entreprise spécialisée dans la cybersécurité nouvelle génération, révèle aujourd'hui les conclusions d'une étude paneuropéenne (Royaume-Uni, France, Allemagne), analysant le niveau de préparation des entreprises en prévision de l'entrée en vigueur du nouveau règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD) le 25 mai 2018.

À

RGPD: ENTRE PERCEPTION ET REALITE

Etat des lieux de la préparation au RGPD au Royaume-Uni, en France et en Allemagne

Commandité par Proofpoint et intitulée « RGPD : entre perception et réalité », cette étude révèle un décalage évident entre perception et réalité en ce qui concerne le niveau de préparation des entreprises par rapport au nouveau règlement RGPD.

Alors que 44% des entreprises européennes pensent qu'elles sont déjà en conformité avec la réglementation et que 30% pensent qu'elles le seront au moment de son entrée en vigueur, seules 5% auraient effectivement mis en place toutes les stratégies de gestion de données nécessaires pour garantir cette mise en conformité.

Vol de données : la nouvelle norme

Les cyberattaques sont malheureusement devenues monnaie courante pour les entreprises qui doivent désormais intégrer pleinement les risques associés à leurs stratégies de sécurité pour se protéger.

A l'image du piratage d'Equifax exposant les données personnelles de plus de 145 millions de citoyens américains ou du ransomware Wannacry ayant affecté plus de 200,000 ordinateurs dans 150 pays, tout le monde est concerné.

La France, semble particulièrement affectée, avec 61% des entreprises françaises qui déclarent avoir subi un vol de données personnelles durant les deux années écoulées (54% au Royaume Uni et 56% en Allemagne) et 78% d'entre elles qui redoutent un vol de données dans les 12 mois à venir (54% au Royaume-Uni et 46% en Allemagne).

Niveau de préparation RGPD : un décalage évident entre perception et réalité

Si les décideurs IT français semblent mieux préparés que leurs voisins (51% des répondants français pensent que leur organisation est déjà en conformité avec la réglementation RGPD, contre 45% au Royaume-Uni et 35% en Allemagne), l'étude révèle que plus d'une entreprise française sur cinq (22%) ne sera toujours pas en conformité avec la réglementation lors de son entrée en vigueur en mai 2018 (23% au Royaume-Uni et 34% en Allemagne).

Un résultat finalement peu surprenant, considérant que seules 5% des entreprises auraient effectivement mis en place toutes les stratégies de gestion de données nécessaires pour garantir cette mise en conformité.

Les décideurs IT semblent pourtant conscients des enjeux, puisque 66% des répondants confient que leur budget a augmenté en prévision de l'entrée en vigueur de RGPD. Plus de sept entreprises sur dix en Europe ont par ailleurs monté des équipes projet dédiées RGPD et plus d'une sur quatre a désigné un responsable de la protection des données.

A l'appui de la preuve des faits, et alors que les entreprises avaient deux ans pour se préparer (adoption de la réglementation en avril 2016), seuls 40% des répondants déclarent que leur organisation a rempli un formulaire de mise en conformité RGPD.

Des méthodes de préparation différentes

Le règlement RGPD n'imposant pas de processus standard et uniforme pour se mettre en conformité, l'étude révèle des disparités en ce qui concerne les méthodes de préparation et la mise en œuvre de technologies en ligne avec la réglementation.

Par exemple, 58% des décideurs IT français (56% au Royaume-Uni et 47% en Allemagne) confient avoir déjà mis en place des programmes internes de sensibilisation sur la protection des données, 49% ont défini des niveaux d'accès utilisateurs pour les systèmes de traitement des données (44% au Royaume-Uni et 34% en Allemagne), et 44% ont déjà des technologies de cryptage des données en place (46% au Royaume-Uni et 25% en Allemagne).

En outre, seule une entreprise française sur deux (55%) semble avoir déjà identifié quelles données personnelles sont en sa possession et comment elles sont traitées (contre 50% au Royaume-Uni et 42% en Allemagne).

Ce résultat semble démontrer que même si certaines entreprises mettent en place des stratégies et reconnaissent l'importance de se mettre en conformité avec la RGPD, un nombre significatif d'organisations courent toujours le risque de ne pas savoir où seront leurs données à l'entrée en vigueur de la réglementation.

Conséquences de la non-conformité

Au vu de la complexité de la réglementation RGPD, de nombreuses entreprises envisageraient de se contenter de limiter leur exposition au risque plutôt que de viser une pleine conformité.

Pourtant, cette non-conformité pourrait coûter cher aux entreprises. Les amendes prévues peuvent atteindre jusqu'à quatre pour cent du chiffre d'affaires annuel ou 20 millions

dâ€™euros. Au-delà des amendes, la non-conformité représente également un risque important de perte de confiance des clients et de perte de revenus.

Certaines entreprises envisagent déjà les risques associés à la non-conformité, puisque 36% des décideurs IT français (48% au Royaume-Uni et 47% en Allemagne) déclarent que leur entreprise est financièrement prête à couvrir les amendes.

Dâ€™autres prévoient plutôt un transfert de risque, avec 22% des répondants français révélant que leur entreprise est couverte par une cyber assurance en cas dâ€™attaque informatique (24% au Royaume-Uni et 27% en Allemagne).

« Un vent dâ€™optimisme semble souffler dans les entreprises puisque quâ€™il existe un écart notable entre perception et réalité en matière de préparation à la réglementation RGPD », explique Vincent Merlin, Directeur Marketing EMEA et APJ chez Proofpoint.

« A moins de 6 mois de lâ€™entrée en vigueur du nouveau règlement, il devient pourtant urgent dâ€™investir dans des solutions permettant de savoir précisément oâ€™ sont les données, de mettre en place les contrôles de sécurité nécessaires et de surveiller et agir à toute tentative de vol de données ».

Les conclusions de lâ€™étude « [RGPD](#) : entre perception et réalité ».